

rieures, des candidats aux postes de chef de mission, en vue de faciliter le choix des mieux qualifiés.

- f) Le Comité de gestion du personnel a mis au point un nombre croissant de politiques et de pratiques administratives coordonnées, et communes dans certains cas, à l'intention des ministères qui ont des services permanents à l'étranger.
- g) On a mis en œuvre d'autres mesures relatives au personnel pour que les agents du service extérieur soient au courant des points de vue, des préoccupations et des intérêts de tous les ministères et de toutes les organisations privées qui exercent une activité à l'étranger, et qu'ils connaissent aussi la position relative de ces programmes dans l'ordre des priorités du gouvernement.
- h) On a doté d'un mécanisme de coordination l'ICER, le Comité de gestion du personnel et le secrétariat de l'ICER, afin de surveiller et de promouvoir l'application de politiques et de pratiques administratives communes.

Parmi les améliorations que le gouvernement cherche à apporter, citons entre autres une meilleure coordination des politiques qui touchent les relations étrangères; une meilleure intégration des méthodes de gestion, de programmation et d'affectation des ressources pour les opérations extérieures; la coordination et l'uniformisation éventuelle des politiques du personnel visant les fonctionnaires en service à l'étranger; l'utilisation plus efficace des ressources financières et humaines, y compris la répression de la prolifération excessive de «services extérieurs» distincts au sein de nombreux ministères et organismes de l'État.

Les résultats obtenus dans ces divers secteurs modifient constamment le cadre général des opérations du gouvernement à l'étranger. Le Comité interministériel se propose d'évaluer ce cadre de gestion de temps à autre afin de déterminer quelles nouvelles mesures peuvent être nécessaires et réalisables.

Il y a trois grands secteurs dans lesquels l'ICER s'efforce d'élaborer de nouvelles méthodes pour la gestion des opérations à l'étranger. Ce sont:

La coordination des politiques

L'ICER a examiné en profondeur la question de la coordination des politiques entre divers ministères concernant les opérations à l'étranger. En se fondant sur les principes adoptés à cet égard en avril 1972, il a fait l'étude des pratiques et des mécanismes de coordination afin de leur assurer toute leur efficacité; il cherche également à mettre au point une approche rationnelle à la création et au fonctionnement de services internationaux au sein des ministères de l'État.

Les programmes par pays

Le système mis sur pied depuis 1970 avait pour objet de faciliter la formulation des politiques et des objectifs canadiens à l'égard des divers pays, de même que l'évaluation périodique des activités à l'étranger. En fonction de l'expérience déjà acquise, le Comité interministériel se propose de réviser et d'améliorer la programmation par pays en effectuant des études en profondeur relatives à des pays déterminés, ainsi qu'un examen complet des besoins en ressources financières et en personnel, et de leur affectation. La mise en œuvre de ce projet à l'égard d'un nombre restreint de pays permettrait de relier étroitement le mode de répartition des ressources aux politiques approuvées sur le plan interministériel. Les études par pays pourront être suivies d'autres études fondées sur les régions géographiques ou sur des secteurs fonctionnels de l'activité gouvernementale à l'étranger.

La gestion du personnel

Le Comité de gestion du personnel a poursuivi la mise au point de politiques du personnel coordonnées à l'intention du service extérieur, et a modifié en particulier les normes de classification relatives au groupe professionnel du service extérieur pour y faire entrer la main-d'œuvre et l'immigration. Grâce à cette dernière